

1 Code d'identification unique du produit :

■ EN 934-2+A1:2012 : T.5

2 Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :
Numéro de lot : Voir emballage/étiquette

3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Entraîneur d'air

4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
CHRYSO SAS 7 rue de l'Europe - 45300 SERMAISES DU LOIRET France

7 Performances déclarées :

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES HARMONISÉES
Teneur en ions Cl^-	$\leq 0,100 \%$	EN 934-2+A1:2012
Teneur en Na_2O équivalent	$\leq 1,50 \%$	EN 934-2+A1:2012
Effet sur la corrosion	Contient les composants suivants de l'annexe l'EN 934-1:2008 Annexe A.2. : (Thiocyanates)	EN 934-2+A1:2012
Caractéristiques des vides d'air dans le béton durci	Facteur d'espacement dans béton adjuvanté ≤ 0.200 mm	EN 934-2+A1:2012
Résistance à la compression	à 28 jours : béton adjuvanté $\geq 75\%$ du béton témoin	EN 934-2+A1:2012
Teneur en air du béton frais	$\geq 2,5\%$ minimum en volume au dessus du béton témoin Teneur en air totale : 4 à 6% en volume	EN 934-2+A1:2012
Substances dangereuses	Voir Fiche de Données de Sécurité	EN 934-2+A1:2012

8 Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

5 Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'Annexe V :
Système 2+

6 Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
EN 934-2+A1:2012
Le CERIB, organisme notifié n°1164, a réalisé une inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine ainsi qu'une surveillance, une évaluation et une appréciation du contrôle de production en usine selon le Système 2+ et a délivré le certificat :
N° 1164-CPR-ADJ001

Signé pour le fabricant et en son nom par :
Quentin BRANGER, Responsable Qualité Produits et Transfert Industriel

